

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 2 juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mai 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice :	15
Présents :	14
Procurations :	1
Votants :	15

Présents :

Délibération n° 29

Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Stéphane DEFOUS, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents : Christiane ROCHEDIX

OBJET :

Secrétaire de séance : Hubert REBOURG

DEVIS

POUVOIRS déposés en application de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mandants

Christiane ROCHEDIX

Mandataires

Odile MASSON

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 25 mai 2022, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Acte 042-214200750-20220602-2022-29-DE

Numéro 2022-29

Date de décision 02/06/2022

Nature DE

Objet Devis

Classification 7.10 – Divers

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur divers devis :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

1. DIVERS D'ELECTRICITE DANS LES BATIMENTS PUBLICS : 28

Suite à différentes visites dans les bâtiments publics par les organismes de contrôle, un certain nombre d'interventions sont nécessaires pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Société AUBERT: 3 782,32 € HT

Vote à l'unanimité

2. NOUVEAU DEVIS DE MOTORISATION PORTAIL LOCAL TECHNIQUE :

Annule et remplace le devis précédemment adopté par la délibération n°2022-22 du 7 avril dernier proposé et approuvé avec la Société Michel AUBERT : 826,92 € HT

Il s'avère que les moyens techniques prévus seraient insuffisants pour le fonctionnement prévu, compte tenu des nécessités découvertes au démontage / remontage.

Nouveau devis de la Société Michel AUBERT : 1 458,00 € HT

Vote à l'unanimité

3. REPARATIONS MATERIELS INCENDIE :

Suite aux contrôles des extincteurs, des remplacements sont à faire.

Société SECURIPO : 1 766,07 € HT

Vote à l'unanimité

4. PANNEAU CIRCULATION :

Installation de 2 panneaux de sécurité + miroir aux abords du stade de football.

Société SIGNATURE : 2 289,07 € HT.

5. COMMUNICATION :

a. Dépliant enfance : Sté LUCKY, 100 exemplaires : 97 €

b. « Bienvenue a craintilleux » : correction A3, Sté LUCKY, 1000 exemplaires : 227 €

c. Plan de la commune :

– Mise à jour Sté APICOM recto 380 € / création version éclaté du bourg + pub et photos autour : 460 €

– Impression 1000 exemplaires : Sté LUCKY : 396 €

- ***d'approuver les devis comme exposé ci-dessus***

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS